

Évaluation économique de l'Indonésie, 2008

Les subventions doivent-elles être réduites davantage ?

Comment renforcer la politique monétaire ?

Comment peut-on améliorer le climat des affaires ?

Comment encourager l'investissement ?

L'assouplissement de la législation sur la protection de l'emploi entraînerait-elle une réduction du chômage ?

Comment rendre les programmes de protection sociale plus efficaces ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Résumé

La performance économique de l'Indonésie s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années. L'économie s'est totalement remise de la crise financière de 1997-98, et la croissance du PIB a été de l'ordre de 5.5 % par an depuis 2004. Ce taux est inférieur à celui observé dans d'autres pays comparables de la région, mais néanmoins suffisamment élevé pour permettre une amélioration globale du niveau de vie. La contribution de la consommation privée a suivi une tendance à la hausse, surtout depuis 2004, s'appuyant sur une forte création de crédit.

L'investissement semble par ailleurs rebondir, même si, en pourcentage du PIB, il reste inférieur à ce qu'il est ailleurs dans la région. La croissance des exportations a bénéficié de la fermeté des prix des matières premières. Le rythme de l'expansion actuelle devrait se poursuivre en 2008-09, fort d'une croissance du PIB qui dépassera probablement 6 % par an. Cependant, le niveau de croissance est insuffisant pour réduire la pauvreté et le chômage plus rapidement.

Pour l'Indonésie, le réel enjeu consistera à élever le potentiel de croissance de l'économie et à le maintenir sur le long terme. Pour y parvenir, des efforts concertés s'imposeront sur plusieurs fronts, en particulier pour que puissent être atteints les objectifs énoncés dans l'initiative Vision 2030, fruit d'une réflexion aboutie d'un groupe d'experts indépendants en vue de doper la croissance.

Cette Synthèse présente la partie « Résumé » de l'Évaluation économique de l'Indonésie. Un projet de cette Évaluation a été rédigé par le Département des affaires économiques et examiné lors d'une réunion du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé de représentants des 30 pays membres et de la Commission européenne, qui s'est tenue le 9 Juin 2008. Cette évaluation est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Sur cette toile de fond, la présente *Évaluation économique de l'Indonésie de l'OCDE* examine diverses options propres à améliorer le climat des affaires et à favoriser une meilleure utilisation du facteur travail. Les progrès qui seront réalisés à cet égard contribueront à améliorer encore l'efficacité économique, de façon à resserrer l'écart de niveau de vie qui existe actuellement entre l'Indonésie et les pays plus prospères de la zone OCDE. ■

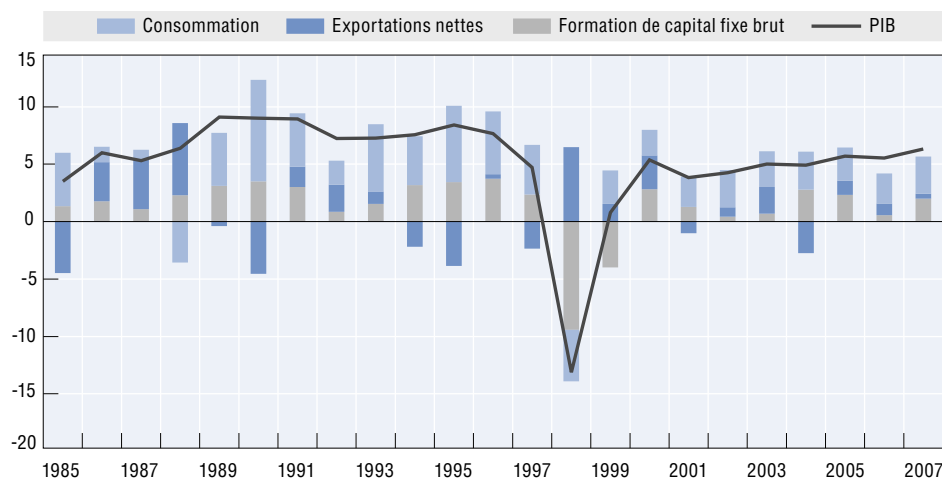
Les subventions doivent-elles être réduites davantage ?

La politique budgétaire responsable menée dans un contexte de décentralisation de plus en plus poussée a eu pour effet de faire baisser les déficits et la part de l'endettement public dans le PIB. Le budget a donc bénéficié d'un « dividende d'intérêts », qui a permis aux autorités d'envisager une réaffectation des ressources au profit de programmes plus salutaires de développement social et de modernisation des infrastructures. Un effort d'accumulation de capital humain, en particulier en améliorant la qualité des services, y compris la formation, serait particulièrement opportun, étant donné que les indicateurs du niveau de formation en Indonésie sont très médiocres par rapport à ce qu'ils sont dans d'autres pays comparables de la région et les pays de la zone OCDE. Des efforts sont faits par ailleurs pour renforcer l'administration fiscale, alléger la pression de l'impôt sur le revenu des sociétés et améliorer les systèmes d'imposition indirecte sous forme de TVA. Le processus de décentralisation, qui a donné aux autorités locales la responsabilité de la prestation des services depuis 2001, se déroule rapidement et sans heurts. De l'avis général, compte tenu de l'évolution favorable de l'endettement public, l'Indonésie continuera selon toute vraisemblance de jouir d'une situation budgétaire confortable dans les années à venir. Le temps est donc venu de s'appuyer sur les résultats déjà obtenus, dont il y a lieu de se féliciter, et de consolider encore le cadre budgétaire.

L'Indonésie continue de subventionner la consommation de carburants et d'électricité en maintenant un écart notable entre les prix intérieurs et les prix internationaux du pétrole. En 2008, ces subventions devraient représenter environ 20 % des dépenses de l'administration centrale, les subventions aux carburants se taillant sur ce total la part du lion. Quelques produits alimentaires sont également subventionnés, mais la dépense correspondante ne constitue qu'une part minime des sommes allouées aux subventions. Les efforts déployés pour supprimer le subventionnement des prix des carburants

Graphique 1.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'INDONÉSIE ET L'ÉCART DE REVENU
Croissance du PIB et contributions, 1985-2007



Source : Banque mondiale et OCDE.

ont donné des résultats contrastés. À titre d'exemple, un mécanisme instauré en 2001-02, qui permettait d'ajuster automatiquement les prix intérieurs pour réduire l'écart entre ces prix et les prix internationaux des carburants a été arrêté peu de temps après. La ponction que représentent ces subventions concourt à une utilisation inefficace de ressources budgétaires déjà rares d'autant plus que la demande pour l'accumulation du capital humain et le développement des infrastructures crée une tension budgétaire importante à un moment où le prix du pétrole est particulièrement élevé. En outre, une part importante des dépenses publiques pour les subventions (environ deux tiers dans le cas des carburants, selon les estimations officielles) bénéficie aux ménages appartenant au deux premiers quintiles de la distribution du revenu au détriment des groupes sociaux les plus vulnérables. Les compagnies pétrolières et électriques ont par conséquent du mal à poursuivre leurs objectifs commerciaux indépendamment des politiques sociales menées par le gouvernement. L'ampleur des subventions complique également le cadre réglementaire car l'incertitude qui entoure la fixation des prix décourage un investissement privé pourtant fort nécessaire dans ces secteurs. De plus, en maintenant le prix des combustibles fossiles à un niveau artificiellement bas, un tel soutien des prix favorise le gaspillage et décourage la recherche d'autres sources d'énergie, ce qui a des retombées préjudiciables pour l'environnement. Des efforts visant à réduire progressivement l'écart entre les prix intérieurs et internationaux de l'énergie seront donc bienvenus, sous réserve que des mesures compensatoires bien ciblées (examinées ci-après) soient prises pour préserver les plus démunis des hausses de prix qui en découleraient. L'augmentation de presque 30 % des prix intérieurs des carburants à la mi-mai a donc été un pas dans la bonne direction, mais l'instauration d'un mécanisme de fixation des prix des carburants sur la base d'une formule aurait l'avantage de rendre transparentes les variations de prix et de leur retirer leur dimension politique. ■

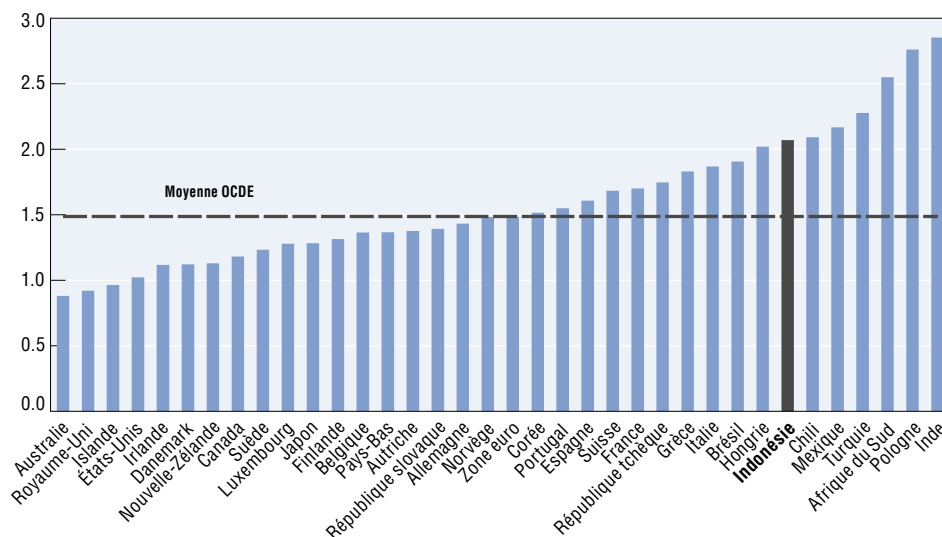
Comment renforcer la politique monétaire ?

La conduite de la politique monétaire s'est articulée autour d'un véritable dispositif de ciblage de l'inflation depuis le milieu 2005, avec l'abandon officiel de la formulation d'objectifs de croissance monétaire. Après une envolée en 2005-06 sous l'effet de la hausse des prix des hydrocarbures, l'inflation a pu être réduite et contenue dans une fourchette de 5 à 7 % pour l'année 2007. L'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation influent néanmoins de nouveau sur les résultats de l'inflation. La poussée de l'inflation globale et des anticipations inflationnistes les place désormais bien au-delà de la limite supérieure de la fourchette retenue pour 2008, établie à 4-6 %. L'impact de la hausse des prix alimentaires sur l'inflation est particulièrement fort sur l'économie des marchés émergents, où ces produits comptent pour une part relativement élevée dans l'indice des prix à la consommation. Pour renforcer la crédibilité du régime de politique monétaire, il est recommandé à la Banque centrale de prendre les devants en resserrant les écrous monétaires dans l'éventualité où les perspectives d'évolution de l'inflation et les anticipations viendraient à se détériorer. L'expérience internationale montre qu'une action résolue et clairvoyante est essentielle comme point d'ancrage

des anticipations inflationnistes et comme moyen de renforcer la crédibilité de la politique menée dans les pays qui n'ont encore qu'une expérience limitée du ciblage de l'inflation. À plus longue échéance, les pouvoirs publics doivent s'appliquer à faire baisser l'inflation pour la rapprocher de la moyenne observée chez les principaux partenaires commerciaux de l'Indonésie. L'annonce d'un abaissement progressif des cibles d'inflation dans les années qui viennent, de 4-6 % en 2008 à 3-5 % à moyen terme, est un signal bienvenu de détermination à rechercher la convergence en matière d'inflation, qui nécessitera un effort suivi pour que les objectifs soient atteints.

Les mesures prises pour renforcer le secteur financier depuis la crise de 1997-98, y compris le plus récent Programme biennal de réforme structurelle, ont largement porté leurs fruits : le système bancaire est sain, les indicateurs relatifs à la solvabilité et à la liquidité des banques se sont améliorés au fil des années, et la qualité des portefeuilles de prêts a été rehaussée. Les banques détenues par l'État restent toutefois très présentes dans le secteur, du fait notamment des opérations de sauvetage des banques défailtantes après la crise, et le secteur non bancaire est encore relativement modeste. Le ratio du crédit intérieur par rapport au PIB est inférieur à ce qu'il est dans d'autres pays comparables de la région et au niveau de l'Indonésie avant la crise, en dépit d'une robuste expansion des prêts depuis quelques années. Comme dans d'autres pays dotés d'un vaste secteur informel, l'accès au crédit est particulièrement difficile pour les petites entreprises et les entreprises non déclarées, qui s'en remettent généralement à des sources de financement informelles coûteuses. L'Indonésie gagnerait donc à financiariser son économie, en particulier par le développement du segment non bancaire du marché et par l'expansion du crédit aux petites entreprises. Des avancées sur ce front pourraient s'avérer porteuses pour l'activité entrepreneuriale,

Graphique 2.
RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS DES PRODUITS
Les résultats plus faibles indiquent moins de restrictions

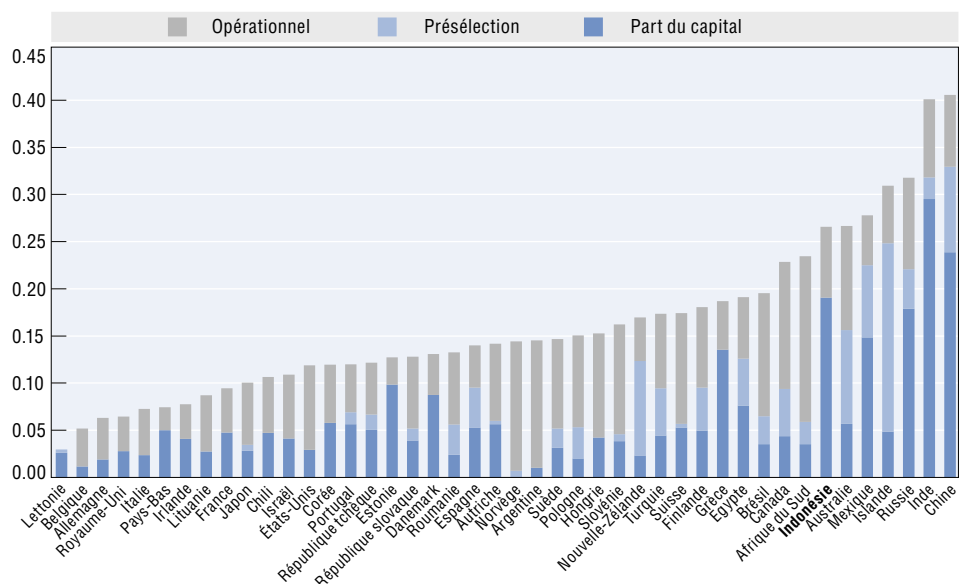


sachant que l'action publique doit néanmoins continuer d'obéir à des normes strictes en matière de supervision et de normes prudentielles dans le secteur financier. ■

Comment peut-on améliorer le climat des affaires ?

Une réglementation du marché des produits propice à la concurrence est généralement favorable à la croissance, car la réaffectation des moyens de production vers des secteurs plus productifs peut s'opérer sans encombre. D'après l'évaluation du cadre réglementaire en Indonésie, sur la base de la méthodologie mise au point par l'OCDE pour mesurer les pressions concurrentielles auxquelles sont exposés les marchés des produits, la situation pourrait être grandement améliorée. L'Indonésie reste particulièrement mal placée par rapport aux pays de l'OCDE en ce qui concerne la taille et le champ du secteur étatique, en dépit des récents efforts de déréglementation et des réformes. De fait, l'État détient l'ensemble ou une majorité des grandes entreprises de plusieurs secteurs, notamment des industries de réseau. Il est également présent dans le secteur manufacturier et les services, y compris la banque et l'assurance. Il subsiste également des restrictions à la participation du secteur privé dans certains secteurs, notamment dans les transports et la distribution de détail, et les participations étrangères sont plafonnées, comme le montre l'analyse ci-après. Des efforts sont en cours pour libéraliser les monopoles d'État dans les industries de réseaux, ce qui permettrait d'élargir les possibilités offertes au secteur privé. Il ressort de l'expérience de plusieurs pays de la zone OCDE et au-delà que, moyennant la mise en place de cadres réglementaires conçus avec soin, la cession de parts de l'État dans les industries de réseau se traduit par une expansion de l'offre et une diminution des prix des services, et par une amélioration de la productivité.

Graphique 3.
LES RÉGIMES D'IDE
Les résultats plus faibles indiquent moins de restrictions



Il y a quasi consensus autour du fait que la croissance à long terme est pénalisée par des facteurs qui tiennent plus à l'offre qu'à la demande. Le secteur privé peut jouer un rôle prééminent dans le processus de croissance, moyennant une amélioration sensible du climat des affaires. Les incertitudes sur les plans économique aussi bien que réglementaire, les lacunes dans l'application de la législation et l'engorgement des infrastructures comptent parmi les principaux obstacles à l'activité entrepreneuriale. Le classement de l'Indonésie concernant les indicateurs internationaux qui mesurent les perceptions de la corruption laisse penser par ailleurs qu'il y a de quoi progresser sur ce plan également. Les autorités sont conscientes de la nécessité d'agir résolument pour pallier ces dysfonctionnements, et des progrès ont indéniablement été accomplis dans certains domaines au cours des dernières années. L'adoption de la loi sur l'investissement de 2007 marque à cet égard un grand pas en avant. La loi renforce la transparence du régime d'investissement pour les investisseurs et assure l'égalité de traitement entre investisseurs nationaux et étrangers. Les procédures de sélection, de notification et d'approbation ont été simplifiées, mais les participations restent plafonnées dans de nombreux secteurs. La législation indonésienne en matière d'IDE reste donc plus restrictive que dans la plupart des pays de l'OCDE au vu des résultats de l'évaluation et de la comparaison internationale des régimes d'IDE selon la méthodologie mise au point par l'OCDE. Un nouvel assouplissement des restrictions applicables aux participations étrangères pourrait donc être envisagé afin de soutenir les efforts déployés par les pouvoirs publics pour encourager l'investissement et stimuler l'activité entrepreneuriale. Une action de la part des pouvoirs publics serait en effet salutaire pour susciter la confiance des investisseurs vis-à-vis du nouveau régime d'IDE. ■

Comment encourager l'investissement ?

En Indonésie, le ratio de l'investissement au PIB reste en deçà de ce qu'il est dans d'autres pays voisins comparables, ce qui ne manque pas de faire naître des préoccupations chez les décideurs quant à l'aptitude du pays à relever et maintenir le potentiel de croissance sur le long terme et à s'aligner sur les taux qui prévalent dans les économies à forte croissance de la région comme la Chine et l'Inde. Par ailleurs, les indicateurs de développement des infrastructures en Indonésie comptent parmi les plus faibles de l'Asie du Sud-Est, ce qui dénote sans doute une ample demande d'investissement non satisfaite. Compte tenu de la bonne tenue des finances publiques, il est possible d'envisager un accroissement des crédits budgétaires alloués aux infrastructures. Il sera toutefois essentiel de mobiliser le secteur privé afin qu'il participe davantage à la modernisation et à l'entretien des infrastructures. Il convient pour ce faire de limiter les incertitudes sur le plan de la réglementation, en particulier pour ce qui concerne la détermination du prix des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des carburants et de l'électricité. Le subventionnement des prix complique les décisions d'investissement, les investisseurs ayant du mal à évaluer le taux de rentabilité des projets. Les restrictions applicables aux participations étrangères dans ces secteurs limitent également le rôle du secteur privé. L'instauration d'un nouveau cadre réglementaire favorable à l'investissement,

ouvrant notamment la voie à une libéralisation des prix, à l'accès aux industries de réseau et à la mise en place d'un organe de réglementation indépendant ne sera certainement pas chose aisée, mais pourrait créer des opportunités intéressantes pour le secteur privé et lui donner les moyens d'apporter sa contribution au développement des infrastructures.

Le programme de décentralisation engagé en 2001 a investi les autorités locales d'une considérable autonomie, notamment en matière de réglementation du secteur des entreprises (octroi de licences, par exemple) et de perception de redevances et de droits auprès des utilisateurs pour la fourniture de services au niveau local. Fortes de ces prérogatives, la plupart des autorités locales prélèvent des droits, souvent sans l'accord de l'administration centrale, afin d'accroître leurs recettes. Les efforts déployés par l'administration centrale pour remédier au problème ont jusqu'ici donné des résultats inégaux. Diverses initiatives ont toutefois été mises en place, notamment par des laboratoires d'idées indépendants, en vue de sensibiliser les décideurs au niveau des districts aux effets indésirables associés à une prolifération de réglementations locales de l'activité des entreprises. Ces efforts semblent porter leurs fruits. Plusieurs administrations locales mettent en place des guichets uniques dans l'optique de faciliter l'inscription des entreprises au registre du commerce et l'octroi de licences. Par ailleurs, l'administration centrale étudie actuellement un dispositif législatif qui aurait pour effet de supprimer les prélèvements locaux jugés en contradiction avec la réglementation nationale. Il serait donc salutaire de poursuivre les efforts destinés à simplifier les procédures réglementaires applicables aux entreprises et à les rendre plus conviviales pour ces dernières. Il est capital de progresser régulièrement dans ce domaine afin de rendre le cadre réglementaire plus transparent et favorable à l'investissement.

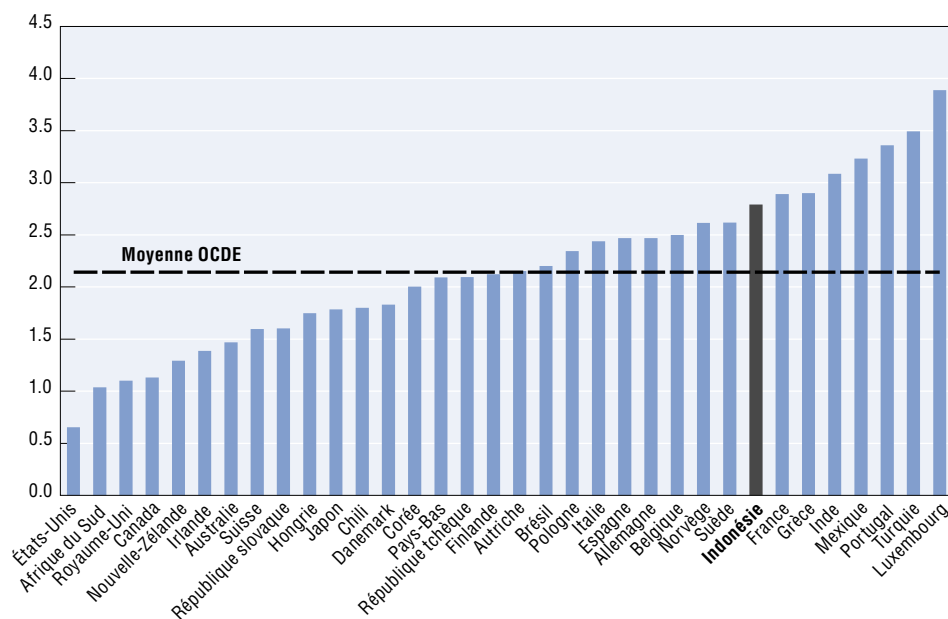
La décentralisation a placé les autorités locales en première ligne de la fourniture de services, y compris dans le cadre de programmes d'investissement public. Or, les capacités ne suivent pas, d'où des retards dans l'exécution des projets d'investissement. Dans le même temps, la lenteur de l'approbation des budgets des autorités locales par le ministère de l'Intérieur, aval exigé par la loi, a de lourdes conséquences sur la mise en œuvre des projets. En outre, dans la mesure où la programmation budgétaire privilégie le court terme et se cale sur l'horizon d'une année civile, les autorités locales ont du mal à financer et mener à bien des projets d'investissement pluriannuels. Les faits montrent que les lacunes des procédures de passation des marchés publics et la surveillance étroite exercée dans le contexte des initiatives engagées actuellement pour lutter contre la corruption induisent une certaine circonspection de la part des fonctionnaires locaux qui hésitent à dépenser les crédits ouverts de peur de faire l'objet de poursuites. Cet effort de lutte contre la corruption, qui renforce à long terme l'obligation de rendre compte à tous les niveaux d'administration, peut cependant engendrer un coût inévitable à court terme. L'encours des crédits budgétaires non dépensés, en particulier ceux qui sont financés grâce à des mécanismes de partage des

recettes avec d'autres juridictions riches en ressources naturelles, a gonflé au fil du temps, ce qui rend plus difficile pour l'administration de mener à bien les projets d'investissement. Il y a donc beaucoup à faire pour remédier à ces insuffisances de capacités à l'échelon local et accélérer les procédures budgétaires, notamment l'approbation par l'administration centrale des budgets des autorités locales, et pour donner à ces dernières les moyens de mieux assurer la gestion des projets d'investissement pluriannuels. ■

L'assouplissement de la législation sur la protection de l'emploi entraînerait-elle une réduction du chômage ?

Une meilleure utilisation du facteur travail est une autre condition à remplir pour placer l'économie sur une trajectoire de plus forte croissance qui s'inscrive dans la durée. Le durcissement de la législation du travail, en particulier avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la main-d'œuvre de 2003, est un des facteurs à l'origine de la médiocre performance du marché du travail. Elle se traduit par un chômage élevé, la persistance de l'économie informelle, et l'atonie des secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre tels que le textile, l'habillement et la chaussure, secteurs où l'Indonésie possède pourtant un avantage comparatif. La législation indonésienne du travail est rigide comparativement à la plupart des pays de l'OCDE, et en particulier par rapport à d'autres pays comparables de la région. Sur la base de la méthodologie mise au point par l'OCDE pour évaluer la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi (LPE) des différents pays, il apparaît que le code du travail indonésien est particulièrement restrictif en ce qui concerne les contrats classiques, du fait essentiellement

Graphique 4.
LA LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DE L'EMPLOI
Les résultats plus faibles indiquent moins de rigidité



de la complexité administrative des procédures de licenciement et du coût des indemnités versées. Le recours à des dispositifs portant sur des contrats fixes ou temporaires est très réglementé, la durée et le renouvellement de ces contrats, de même que la nature des activités et professions auxquelles ils s'appliquent étant soumis à des règles très strictes. D'autres indicateurs, comme ceux que publie la Banque mondiale dans ses rapports sur la *Pratique des affaires*, mettent en évidence la rigueur de la LPE en Indonésie par rapport à ses voisins et aux pays de l'OCDE. Plusieurs options peuvent être envisagées en vue d'assouplir la législation du travail, par exemple une simplification des procédures de licenciement relatives aux contrats classiques, un assouplissement des restrictions applicables aux contrats temporaires ou à durée déterminée, et un allègement des charges que représentent pour les employeurs les indemnités de licenciement et l'indemnisation du chômage de longue durée.

Équivalant à environ 65 % de la rémunération moyenne des travailleurs salariés, le salaire minimum en Indonésie est relativement élevé par rapport à ce qu'il est dans les pays de l'OCDE. Il a rapidement augmenté, surtout depuis le lancement en 2001 du processus de décentralisation, puisque c'est désormais aux autorités locales qu'il appartient de fixer le montant du salaire minimum. Cette augmentation a eu un effet néfaste sur la performance du marché du travail : une progression excessive du salaire minimum par rapport aux gains de productivité a toutes les chances d'évincer du marché du travail les travailleurs peu qualifiés. Comme il ressort de l'analyse de la rigueur de la LPE, l'essoufflement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peut être imputable dans une large mesure à l'augmentation de la valeur relative du salaire minimum. C'est pourquoi il pourrait être salutaire de plafonner la progression du salaire minimum de sorte qu'elle n'excède pas les gains de productivité du travail. Un tel plafonnement ou, mieux encore, une diminution progressive du salaire minimum, concourrait à atténuer les effets négatifs d'un salaire minimum si élevé (par rapport au salaire moyen) sur les travailleurs peu qualifiés et à faciliter une évolution du marché du travail au profit du secteur formel. ■

Comment rendre les programmes de protection sociale plus efficaces ?

La rigidité de la législation du travail, y compris des dispositions relatives au salaire minimum, a souvent pour effet de pénaliser les travailleurs vulnérables au lieu de les protéger. En effet, la loi n'a aucun effet contraignant dans le secteur informel, où les revenus sont généralement plus faibles et les emplois plus précaires. De même, les hausses du salaire minimum affectent au premier chef les travailleurs les plus exposés au risque de perdre leur emploi dans le secteur formel. C'est pourquoi des initiatives visant à mettre en place une protection sociale efficace tout en assouplissant le code du travail pourraient être une source de dividendes considérables, notamment du point de vue de la performance du marché du travail. Plusieurs options peuvent être envisagées par les pouvoirs publics pour produire des résultats tangibles dans ce domaine. Une assurance chômage pourrait être introduite en lieu et place des indemnités de licenciement ou de perte d'emploi. Plusieurs solutions s'offrent pour élaborer un dispositif efficace d'assurance

chômage. Mais en règle générale, il faut veiller à ce que ces dispositifs ne soient pas trop coûteux pour l'État, les salariés et les employeurs. En même temps, si les finances publiques le permettent, des régimes formels de couverture sociale pourraient être mis au point. À cet égard, une fois la crédibilité du fonds d'assurance sociale existant (*Jamsostek*) renforcée, le système pourrait être étendu aux travailleurs indépendants et aux salariés de petites entreprises sur la base du volontariat, comme l'envisageait la loi sur la sécurité sociale de 2004 (*Jamsosnas*). Une action dans ce domaine serait opportune afin d'élargir l'éventail des possibilités d'épargne retraite et de faciliter l'accès aux soins de santé des travailleurs non couverts aujourd'hui et de leur famille. En tout état de cause, il faut reconnaître que l'intérêt d'une couverture, via une assurance chômage ou une assurance sociale, dépend en dernier ressort des avantages attendus de la protection sociale et du maintien des cotisations à un coût abordable, qui peut constituer un obstacle substantiel pour les ménages économiquement faibles.

L'Indonésie dispose déjà d'un certain nombre de filets de sécurité formels financés par l'État. Depuis la crise financière de 1997-98, les autorités s'appliquent à renforcer les dispositifs existants par des transferts de revenu au niveau local ciblant les personnes pauvres et vulnérables, ce qui mérite d'être salué. Ces dispositifs semblent bien fonctionner, depuis que des efforts ont été faits pour améliorer le ciblage et la gestion de la distribution des prestations. Les pouvoirs publics cherchent désormais à améliorer l'aide sociale en dotant les individus les plus vulnérables des compétences de base indispensables pour leur permettre de sortir de la pauvreté. Cette évolution est à l'évidence bienvenue. Pour consolider les acquis, il conviendrait d'améliorer les conditions d'éligibilité au principal programme de transfert de revenu existant (*Program Keluarage Harapan*) de façon à resserrer l'articulation entre la protection sociale et l'amélioration durable de la situation sociale. L'expérience internationale, en particulier des pays d'Amérique latine qui ont été parmi les premiers à expérimenter les transferts sous conditions, laisse penser que les conditions d'éligibilité qui donnent les meilleurs résultats sont celles qui ont trait à l'assiduité scolaire et à la participation à des programmes de soins de santé préventifs. D'autres initiatives peuvent également être prises pour améliorer le ciblage des dépenses publiques consacrées aux politiques sociales. Une diminution des dépenses allouées au subventionnement des prix des carburants et de l'électricité, qui sont en général mal ciblées, comme indiqué plus haut, serait une bonne base de départ. Les ressources budgétaires ainsi dégagées pourraient être réaffectées au financement de dispositifs qui bénéficient effectivement aux segments les plus vulnérables de la société, améliorant ainsi la progressivité globale des dépenses sociales. ■

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter : Luiz de Mello, e-mail : luiz.demello@oecd.org, tél. : +33 1 45 24 87 52, ou Diego Moccerro, e-mail : diego.moccerro@oecd.org, tél. : +33 1 45 24 14 20.



Références



Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante :
www.oecd.org/librairie.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco-fr.

Perspectives économiques n° 83, juin 2008. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques.

Réformes économiques : Objectif croissance – Édition 2008. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/economie/objectifcroissance2008.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail : berlin.centre@oecd.org
Internet : www.oecd.org/berlin

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail : mexico.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.